

### Saisine Plan de déplacements urbains

---

6 fev.09

### Contribution de René MARIAUD

#### Réflexion sur le Plan de déplacements de Nantes Métropole 2010-2020

En premier point, le travail de la Conférence Consultative d'Agglomération en Octobre 1999, sous la conduite de Jean RENARD, mérite d'être la base pour cette nouvelle étude. Les points soulevés restent en général d'actualité et les parties non réalisées dans le plan 2000/2010 doivent être relancées après mise à jour.

Notamment :

- informations du public sur les coûts de déplacement (comparatif entre les différents modes)
- améliorer la protection climatique des utilisateurs de Bus ou Cars par des abris appropriés
- favoriser le stationnement « courte durée » en modérant le tarif des parkings couverts ou plein air (avec accès par porte/barrière) ½ H gratuite & l'heure suivante à un coût inférieur aux heures suivantes
- continuer la mise en place de couloirs de circulation réservés au transport public
- améliorer les pistes cyclables en les séparant au maximum de la circulation automobile ; par exemple en les surélevant de 5 cm bordées par un trottoir ce qui les maintiendrait dans un meilleur état de propreté (évitant de nombreux balayages !!). Dans ce chapitre il faut souligner la nécessaire remise en état de la chaussée cycliste longeant le boulevard périphérique (zone près de la Beaujoire/la Jonelière).

Dans l'optique de développer « un R E R à la nantaise », nous devons aborder :

- la création d'une gare avec arrivée d'une ligne « L G V » soit en direct du MANS, soit depuis la gare TGV (nécessaire) à l'AEROPORT de N. D. des Landes (s'il se réalise ?)
- la construction de la L G V avec terminus à NANTES Grand Blottereau (le complexe fer devant obligatoirement être réutilisé en le modernisant, tant pour le fret que pour les voyageurs)
- en fonction des points précédents la ligne RFF serait utilisable plus largement pour le service entre Ancenis, Oudon, Le Cellier, Mauves, Thouaré, Ste Luce sur Loire & la gare centrale de Nantes.

En liaison avec le paragraphe ci-dessus, envisager de limiter la circulation des camions en favorisant l'utilisation des voies navigables & la voie ferrée en créant des pôles d'échange de containers (formule la + simple pour transférer des chargements d'un système à un autre) par exemple à l'Ouest (quai de Roche Maurice), l'Est (Chemin des Bateliers/Prairie de Mauves) & au centre (Quai Wilson).